

# LE BAROMETRE

## DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

### PREMIER BILAN 2013

#### ► Le secteur des particuliers employeurs : tous les indicateurs sont au rouge

Dans un contexte économique dégradé, marqué de surcroît par la suppression de la possibilité pour les particuliers employeurs de déclarer leur salarié au forfait, les derniers chiffres provisoires publiés par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS)<sup>1</sup> témoignent d'une baisse de tous les indicateurs du secteur en 2013. Le volume d'heures déclarées et le nombre de particuliers employeurs chutent ainsi de -2,0%. Et pour la première fois depuis 2004 (début du suivi statistique du secteur par l'ACOSS), un recul annuel de la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs est observé : -2,2% en 2013 contre +1,8% en 2012.

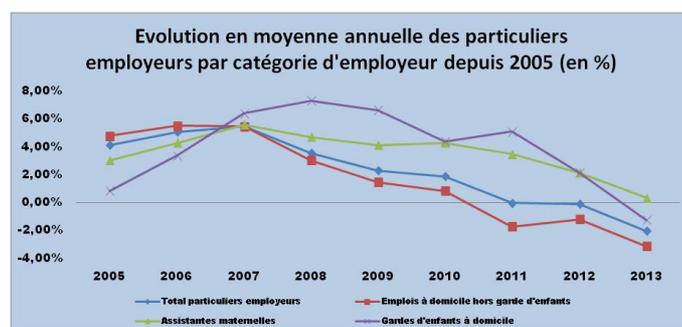


Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Ce recul est étroitement lié à l'évolution de la masse salariale nette dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants. Celle-ci représente 4,45 milliards d'euros, soit 50% de l'ensemble de la masse salariale nette du secteur. En 2013, elle chute de -5%, contribuant pour -2,6 points à la baisse de -2,2% de l'ensemble du montant des salaires nets payés par les particuliers employeurs. L'évolution de la masse salariale dans le champ de la garde d'enfants à domicile (-4% en 2013)

contribue quant à elle pour -0,3 point à la baisse observée dans l'ensemble du secteur. En revanche, une croissance annuelle de +1,6% est encore enregistrée pour les assistantes maternelles, qui apporte +0,7 point au taux d'évolution global de la masse salariale du secteur.

Si le nombre de particuliers employeurs est resté relativement stable en 2011 et 2012, l'année 2013 est marquée par une perte significative d'environ 60 000 particuliers employeurs (-2,0% en moyenne annuelle). Alors que l'augmentation du nombre de parents employeurs d'assistantes maternelles compensait jusqu'alors le fléchissement observé dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants, elle n'est désormais plus suffisante car elle-même connaît un net ralentissement depuis 2013 (+0,4%) (voir graphique ci-après).



Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

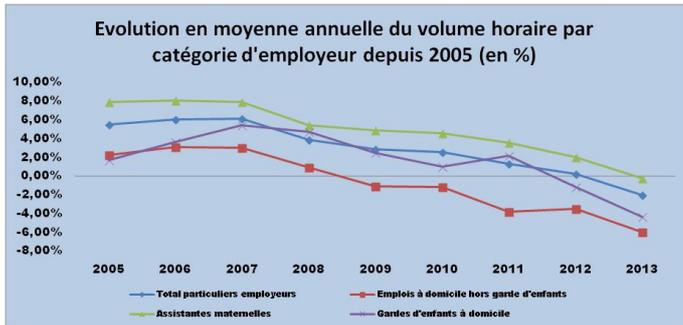
Le recul du nombre moyen de particuliers employeurs s'accompagne d'une baisse du volume horaire déclaré. Après une année de stagnation en 2012 (+0,3%), l'activité se contracte en 2013 pour l'ensemble du secteur des particuliers employeurs (-2,0%). C'est la chute des heures déclarées des salariés à domicile hors garde d'enfants (-6% en 2013 après -3,4% en 2012) qui explique essentiellement la baisse de l'activité globale du secteur. C'est également la première fois depuis 2004, que l'activité des assistantes maternelles connaît une inflexion négative en moyenne annuelle (-0,2% en 2013 contre +2,0% en 2012) (voir graphique ci-après).

#### Les chiffres clés du secteur des particuliers employeurs

	Total particuliers employeurs		Emplois à domicile hors garde d'enfants		Gardes d'enfants à domicile		Assistants maternelles	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Moyenne annuelle de particuliers employeurs (en milliers)	2 966	2 906	1 978	1 916	92	90	905	908
Evolution annuelle (moyenne annuelle de particuliers employeurs)	↓-0,1%	↓-2,0%	↓-1,2%	↓-3,1%	↑2,3%	↓-1,2%	↑2,2%	↑0,4%
Masse salariale nette (en millions)	9 072	8 874	4 683	4 449	593	569	3 796	3 855
Evolution annuelle (masse salariale nette)	↑1,8%	↓-2,2%	↓-0,7%	↓-5,0%	↑1,4%	↓-4,0%	↑5,2%	↑1,6%
Nombre d'heures rémunérées (en millions)*	1 766	1 731	493	463	71	67	1 203	1 200
Evolution annuelle (nombre d'heures rémunérées)	⇒0,3%	↓-2,0%	↓-3,4%	↓-6,0%	↓-1,1%	↓-4,4%	↑2,0%	↓-0,2%

Champ : France entière. Source : ACOSS - tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

\* Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant une heure, deux heures sont déclarées à la Paje.

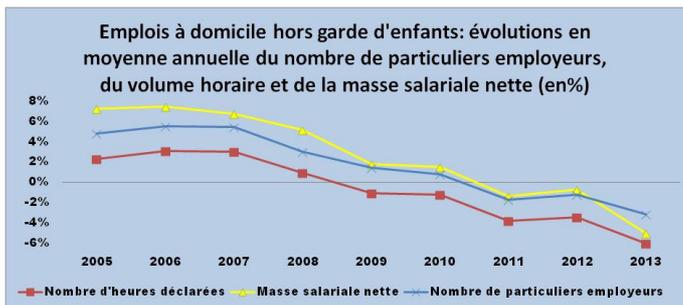


Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Selon le Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale<sup>2</sup>, les cotisations sociales (salariales et patronales) sur les salaires payés par les particuliers employeurs ont augmenté de +0,2 % en 2013 (contre +0,8 % en 2012). Ainsi, les particuliers employeurs ont contribué à hauteur de 3,27 milliards d'euros au régime général contre 3,26 milliards en 2012. La faible croissance des cotisations s'explique par le fait que la mise en place de la déduction forfaitaire de 75 centimes, affectée à la branche maladie, a engendré une baisse de -10 % des cotisations reçues par la caisse nationale d'assurance maladie. En revanche, pour les autres branches du régime général, la suppression de la déclaration au forfait a induit une augmentation de près de +4,0 %.

### ► L'emploi à domicile hors garde d'enfants : la suppression de la déclaration au forfait a accentué la baisse de l'activité déclarée

Selon les données provisoires de l'ACOSS, le recul de l'activité observé depuis 2009 dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants, s'amplifie d'une manière inquiétante en 2013 avec une chute de -6,0 % du volume horaire que la suppression de la déclaration au forfait peut contribuer à expliquer (voir plus bas). Ce recul de l'activité résulte d'une diminution du nombre moyen annuel de particuliers employeurs (-3,0 %) et d'une baisse du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur, qui est passé de 249 heures en 2012 à 242 heures en 2013 (-2,9 %). Ainsi, ces particuliers employeurs ont déclaré 29,5 millions d'heures en moins par rapport à 2012, soit une perte de plus de 16 500 emplois en équivalent temps plein (ETP)<sup>3</sup> en 2013 pour les seuls emplois à domicile hors garde d'enfants.

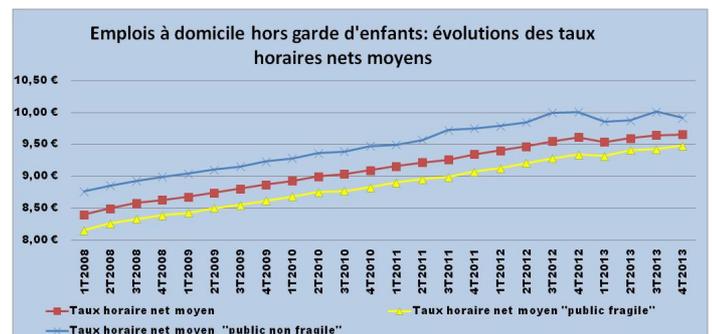


Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

La masse salariale nette pour cette catégorie d'emploi décroît pour la troisième année consécutive, avec une baisse d'une ampleur inédite de -5,0 % (contre -0,7 % en 2012 et -1,3 % en 2011) induite par la dégradation de l'activité (-6,0 %) partiellement compensée par une légère hausse du taux de salaire horaire net moyen (+1,1% en 2013 contre +2,8% en 2012).

Les taux de salaires horaires nets des salariés à domicile hors garde d'enfants connaissent un ralentissement important de leur croissance, qui s'est accéléré depuis la suppression de la déclaration au forfait.

C'est en effet précisément lors de la suppression de la déclaration au forfait le 1<sup>er</sup> janvier 2013 qu'est observé, pour la première fois depuis 2004, un recul du salaire horaire net moyen des salariés à domicile hors garde d'enfants. Celui-ci est passé de 9,61 € au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 à 9,54 € au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (soit une baisse trimestrielle de -0,8 %). Le recul est particulièrement marqué pour les particuliers employeurs qui ne bénéficient pas d'exonérations spécifiques pour personnes fragiles<sup>4</sup> : le taux horaire net moyen a diminué de -1,5 %, passant de 10,01 € au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 et 9,86 € au 1<sup>er</sup> trimestre 2013. En revanche, les taux de salaire pratiqués par les particuliers employeurs dits fragiles sont restés stables (voir graphique ci-dessous).



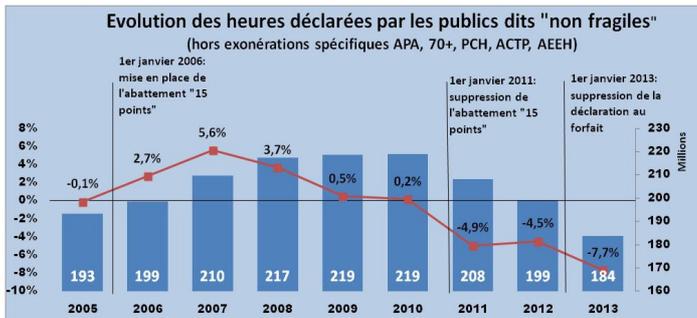
Champ : France métropole. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Deux facteurs peuvent contribuer à expliquer la baisse du taux horaire net moyen dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants observé depuis la suppression du forfait. Le premier renvoie à la baisse de l'activité déclarée par les particuliers employeurs au forfait et qui rémunéraient le mieux leur salarié. En effet, le remplacement de la déclaration au forfait par l'abattement de 0,75 € pour les publics non fragiles diminue mécaniquement le coût de l'emploi pour les particuliers employeurs qui versent un salaire proche du Smic à leur salarié à domicile. Or selon l'ACOSS, 50% des heures déclarées au forfait en 2011 étaient rémunérées à un taux horaire net supérieur à 1,3 Smic et 20% l'étaient au-dessus de 1,58 Smic<sup>5</sup>. On peut donc supposer que le recul significatif de l'activité observée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (-3,9 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012) concernait en première ligne les employeurs pour lesquels la suppression du forfait engendre une augmentation du coût de l'emploi, c'est-à-dire ceux qui

rémunéraient leur salarié au-delà du taux horaire moyen de 9,61€ au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 (soit 1,3 Smic).

Une deuxième explication réside dans le fait que pour les salariés déclarés au forfait et pour lesquels a été fixé dans leur contrat de travail<sup>6</sup> un salaire brut (salaire net + cotisations salariales), l'augmentation des charges sociales salariales induite par la suppression du forfait a pu engendrer une baisse du taux horaire net dans le cas où l'employeur a choisi de maintenir le salaire brut déterminé initialement dans le contrat.

Une analyse par type d'exonération montre que les particuliers employeurs non fragiles sont les plus touchés par la contraction de l'activité, avec un recul inédit en 2013 de -7,7 % du volume d'heures déclarées (après -4,5 % en 2012 et -4,9 % en 2011) (voir graphique ci-après). En 2013, ils ont déclaré 15,3 millions d'heures en moins qu'en 2012, ce qui correspond à une perte d'environ 8 500 ETP. Cette baisse de l'activité contribue à hauteur de -3,1 points au repli global de l'activité observé dans l'emploi à domicile hors garde d'enfants en 2013 (-6,0%).



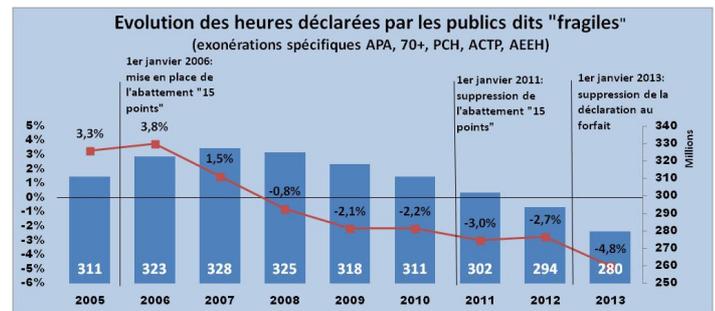
Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Après la suppression, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, du dispositif des 15 points pour les employeurs qui déclaraient leurs salariés au réel, la part de déclarations au forfait chez les particuliers employeurs non fragiles est passée de 34 % fin 2010 à 37 % fin 2011<sup>7</sup>. Pour les particuliers employeurs non fragiles qui déclaraient au forfait et qui rémunéraient leur salarié au-dessus du Smic<sup>8</sup>, la suppression du forfait au 1<sup>er</sup> janvier 2013 a augmenté sensiblement, comme indiqué plus haut, le coût patronal : par exemple, pour ceux qui rémunéraient leur salarié à un taux horaire moyen de 9,60 € net, le coût patronal avant l'avantage fiscal, charges comprises, après déduction faite des 0,75 €, a augmenté de 4 %. L'impact est d'autant plus important que le taux horaire net est élevé : la différence du coût de l'emploi entre la déclaration au forfait et la déduction forfaitaire de 0,75 € s'élève à 14 % pour un taux horaire net de 12 € et à 35 % pour un taux horaire de 20 €. L'accentuation de la baisse du volume horaire déclaré par les particuliers employeurs non fragiles apparaît ainsi étroitement liée à l'augmentation du coût de l'emploi engendrée par la suppression du forfait. L'impact de la disparition de ce dispositif sur l'activité déclarée par les particuliers employeurs fragiles est moins évident à démontrer. Les personnes fragiles bénéficiant d'exonérations spécifiques ont été concernées par la suppression du forfait, mais pas par la déduction

forfaitaire de 0,75 € qui ne s'applique pas à elles. Comme constaté plus haut, le taux horaire moyen versé par les particuliers employeurs fragiles reste inchangé au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012.

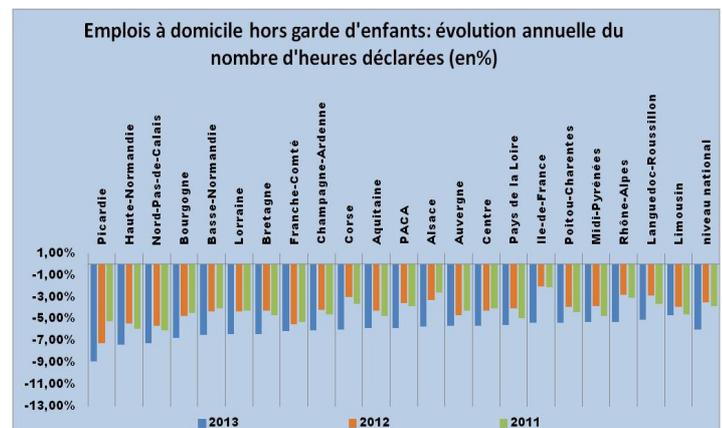
Ces employeurs fragiles déclarent 14,1 millions d'heures en moins en 2013 (ce qui correspond à environ 7 800 ETP détruits), soit une baisse amplifiée de -4,8 % en moyenne annuelle contre -2,7 % en 2012. La contraction du volume horaire déclaré par les particuliers employeurs fragiles contribue ainsi à hauteur de -2,9 points à la baisse globale de l'activité observée dans l'emploi à domicile hors garde d'enfants en 2013 (-6,0 %).

L'ampleur de la baisse d'activité varie selon le type d'exonération de cotisations patronales de Sécurité sociale attribuée aux personnes fragiles. Pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), elle s'élève à -9,4 % en 2013, tandis que celle des employeurs âgés de 70 ans ou plus est moins prononcée avec un recul de -1,9 %. La première contribue à la baisse globale de l'activité du secteur en 2013 à hauteur de -1,7 point et la deuxième à hauteur de -0,6 point.



Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

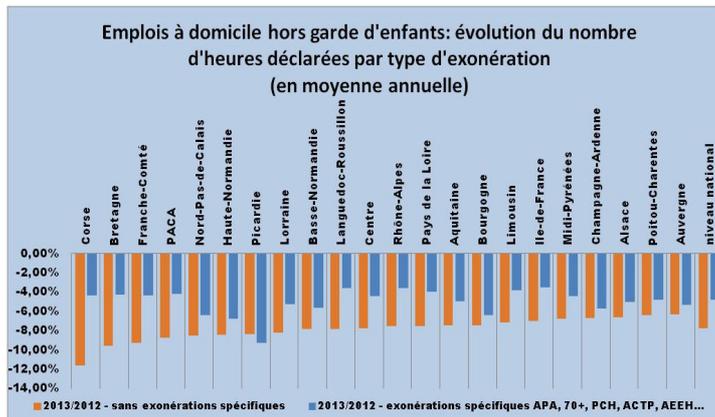
Pour l'ensemble de l'emploi à domicile hors garde d'enfants, le recul amplifié de l'activité observé en 2013 se retrouve dans toutes les régions, sans exception. La région la plus frappée est la Picardie avec une chute de -8,9 % du volume horaire déclaré. Le Limousin est la région la moins touchée avec une baisse de -4,6 % (voir graphique ci-dessous).



Champ : France métropole. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Le Limousin se démarque par le poids important de l'activité déclarée par les particuliers employeurs fragiles

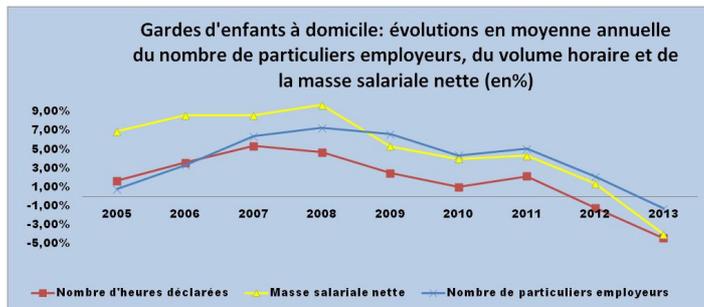
dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants : 76,1 % en 2013 contre 60,4 % en moyenne nationale. L'activité déclarée par les particuliers employeurs fragiles du Limousin a reculé de -3,8 % en 2013 (contre -4,8 % en moyenne nationale) tandis que celle des non fragiles a chuté de -7,1 % (contre -7,7 % en moyenne nationale). La Picardie est la seule région où l'activité déclarée par les particuliers employeurs fragiles (qui représente dans la région 62,6 % des heures déclarées en 2013 dans l'emploi à domicile hors garde d'enfants) baisse plus que celle déclarée par les publics non fragiles (respectivement -9,2 % et -8,3 % en 2013 par rapport à 2012) (voir graphique ci-dessous).



Champ : France métropole. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

### ► L'activité des gardes d'enfants à domicile recule pour la deuxième année consécutive

Tous les indicateurs pour les gardes d'enfants à domicile sont en baisse en 2013. Pour la première fois depuis la mise en place de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) en 2004, le nombre moyen de parents employeurs de gardes d'enfant à domicile et la masse salariale nette payée par ces derniers reculent en moyenne annuelle : baisse de -1,3 % du nombre de parents employeurs (contre +2,3 % en 2012) et de -4,0 % de la masse salariale nette (contre +1,4 % en 2012). Le volume horaire déclaré s'est réduit pour la deuxième année consécutive avec un taux inédit de -4,4 % après -1,1 % en 2012 (voir graphique ci-dessous).

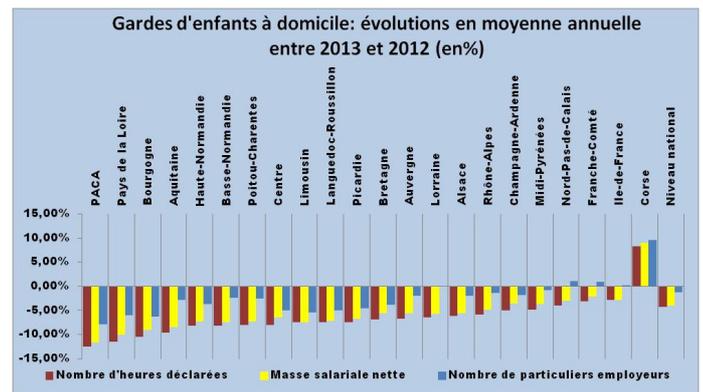


Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

La durée moyenne de travail déclarée par parent employeur passe de 772 heures en 2012 à 748 heures

annuelles en 2013, soit une baisse de -3,1 %. La contraction du volume horaire moyen par employeur, observée déjà depuis 2006, serait selon la DARES<sup>9</sup>, à attribuer, sur la période 2006-2010, à l'extension de la PAJE aux enfants de 3 à 6 ans.

Comme pour l'emploi à domicile hors garde d'enfants, un décrochage de la croissance du taux horaire net moyen est observé en 2013. Avec la suppression de la déclaration au forfait, le taux horaire net moyen recule très légèrement (-0,2 %) et passe de 8,44 € au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 à 8,42 € au 1<sup>er</sup> trimestre 2013. En Ile-de-France, où la grande majorité des parents employeurs de gardes d'enfants à domicile réside (53 %) et où les deux tiers des heures sont déclarées, la baisse du salaire horaire net moyen est plus importante et diminue de -0,6 % (passage de 8,53 € au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 à 8,48 € au 1<sup>er</sup> trimestre 2013). Selon l'ACOSS, la part d'heures déclarées au forfait s'élevait en 2011 à 36 % en Ile-de-France contre 25 % en moyenne pour les autres régions. Si le nombre de parents employeurs franciliens reste quasiment stable en 2013, le volume horaire déclaré par ces derniers baisse pour la première fois : -2,9 % en 2013, après +0,5 % en 2012 et +4,4 % en 2011.



Champ : France métropole. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

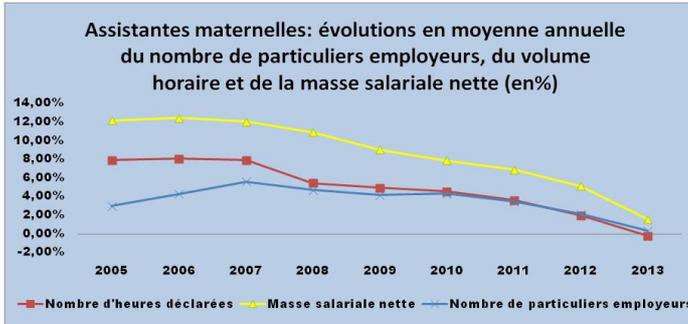
Dans toutes les autres régions, à l'exception de la Corse où on observe une progression des heures déclarées de +8,3 %, l'activité des gardes d'enfants à domicile a diminué en 2013. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Pays de la Loire et en Bourgogne, la baisse annuelle est supérieure à -10 %, tandis qu'en Nord-Pas-de-Calais et en Franche-Comté le repli est moins fort et s'accompagne d'une augmentation du nombre moyen de parents employeurs.

### ► Une quasi-stagnation de l'activité des assistantes maternelles

Dans un contexte où la Convention d'objectifs et de gestion, conclue entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), prévoit pour la période 2013-2017 la création de 100 000 nouvelles solutions d'accueil auprès d'assistantes maternelles pour les enfants âgés de moins de 3 ans<sup>10</sup>, 2013 est une année charnière pour l'évolution de l'activité des assistantes maternelles avec une quasi-stagnation du volume horaire

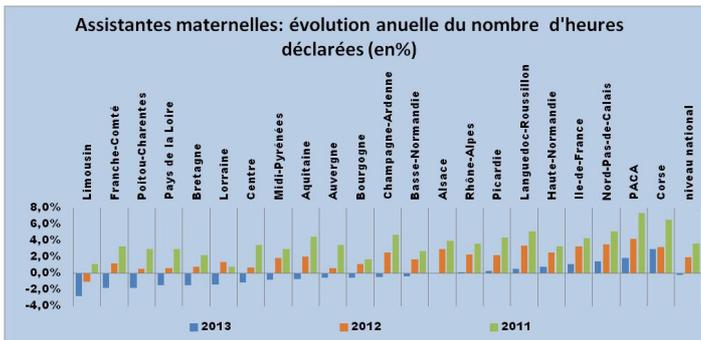
déclaré (-0,2 %) observée pour la première fois depuis 2004 (début du suivi statistique).

Le nombre moyen de parents employeurs stagne également en 2013 (+0,4 %) avec seulement 3 200 parents employeurs de plus enregistrés en 2013 (contre +2,2 % en 2012). La masse salariale nette progresse encore de +1,6 % (contre +5,2 % en 2012) sous l'effet d'une hausse de +1,8 % du taux horaire moyen.



Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Au niveau régional, l'activité des assistantes maternelles se dégrade dans toutes les régions, à travers un taux d'évolution négatif ou un ralentissement de la croissance. Le taux d'évolution du volume horaire oscille entre -2,7 % en Limousin et +3,0 % en Corse.



Champ : France entière. Source : ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Le Limousin est la seule région où l'activité décline pour la deuxième année consécutive tandis que la région de Corse se démarque par une continuité de croissance autour de 3,0 % (+3,2 % en 2012). Dans seulement trois autres régions, l'activité s'accroît encore avec un taux de croissance supérieur à 1 % : Provence-Alpes-Côte d'Azur (+1,9 %), Nord-Pas-de-Calais (+1,5 %) et Ile-de-France (+1,2 %). Douze régions sont pour la première fois touchées par une baisse du volume horaire déclaré par les parents employeurs d'assistantes maternelles. En Pays de la Loire et en Bretagne, où le recours à ce mode d'accueil est particulièrement important<sup>11</sup>, l'activité baisse de -1,4 % en 2013.

Mélanie Gromer

<sup>1</sup> ACOSS, tableau de bord au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, mis en ligne avec l'ACOSS Stat n° 189, « Les particuliers employeurs au quatrième trimestre 2013 », mars 2013.

<sup>2</sup> Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale, résultats 2013 et prévisions 2014, juin 2014.

<sup>3</sup> ETP calculés sur la base d'un plein temps, à savoir 1607 heures ((nombre d'heures rémunérées \* 0,9)/1607).

<sup>4</sup> « Sont considérés comme publics fragiles (article L. 241-10 du code de la sécurité sociale) les personnes âgées de 70 ans ou plus (dépendantes ou non), les personnes dépendantes (bénéficiaires de l'APA, titulaires de la PCH ou de la majoration pour tierce personne, parents d'enfants handicapés ouvrant droit au complément de l'AEEH), les personnes de plus de 60 ans et dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie », Comptes de la Sécurité Sociale, résultat 2012, prévisions 2013.

<sup>5</sup> ACOSS Stat 154, tableaux de bord au 1er trimestre 2012.

<sup>6</sup> Il est possible de déterminer un salaire net dans le contrat de travail qui lie un particulier employeur et son salarié. Dans ce cas, le passage à la déclaration au réel n'a pas modifié le salaire net du salarié.

<sup>7</sup> Berche K. et alii, « Les particuliers employeurs en 2011 : le recul de l'emploi à domicile hors garde d'enfant se confirme », ACOSS Stat, n°167, février 2013.

<sup>8</sup> SMIC horaire net au 1er janvier 2013 : 7,38€.

<sup>9</sup> Thiérous L. « Les services à la personne en 2012 : Baisse de l'activité, sauf dans les entreprises prestataires », Dares Analyses, n°38, mai 2014.

<sup>10</sup> Convention d'objectifs et de gestion – Etat /CNAF 2013-2017, juin 2013.

<sup>11</sup> Observatoire FEPEM des emplois de la famille, « Rapport annuel de la branche Assistants maternels du particulier employeur », édition 2014.